

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

----

**Réunion du 17 septembre 2010**

---

Etaient présents :

M. Gérard TREMEGE – M. Christian PAUL – M. Daniel FROSSARD – M. François-Xavier BRUNET – M. Yannick BOUBEE – M. Dominique LIDAR – M. Roger LESCOUTE – M. Patrick VIGNES – M. Guy DUFAURE – Mme Anne-Marie ARGOUNES – M. Erick BARROUQUERE-THEIL – M. Claude BONNEMAISON – M. Roger-Vincent CALATAYUD – Mme Andrée DOUBRERE – M. Serge DUFFAU – M. Pierre FAURE - M. Michel FORGET – M. Ernest FOURCADE – M. Charles HABAS – M. Michel JOUANOLOU – M. Pierre JUNCA – M. David LARRAZABAL – M. Jean-Claude PAULET – Mme CASSAGNE-RODRIGUEZ – M. Guy POEYDOMENGE – M. Daniel RIVIERE – M. Thierry ROBERT – M. Francis TOUYA.

Etaient excusés : M. GARROCQ - M. PIRON.

M. LARRAZABAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

\*

\*\*

**M. TREMEGE** : Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais vous dire qu'il y a une délibération n° 17 qui est distribuée sur table, on en parlera tout à l'heure. C'est une décision que je proposerai de prendre pour être en harmonie avec les engagements du Conseil Général sur le projet PRIMES, on en parlera tout à l'heure.

### **ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 10 JUIN 2010 ET DU 9 JUILLET 2010**

---

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

### **DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

Pas d'observations.

## **VOTE DES ABATTEMENTS APPLICABLES A LA TAXE D'HABITATION**

---

**M. TREMEGE** : M. BRUNET devait rapporter cette délibération, en son absence je le fais donc.

lecture de la délibération.

**M. FROSSARD** : Dans la mesure où on préserve les intérêts de tous les administrés qui sont dans ce cas particulier des contribuables, nous voterons cette délibération.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **BAIL UNITE 6 DE L'HOTEL D'ENTREPRISES RENAUDET**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **BAIL UNITE 3 DE L'HOTEL D'ENTREPRISES RENAUDET**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **ACQUISITION FONCIERE SUR LE PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **ACQUISITION FONCIERE SUR L'ECOPARC DE BORDERES SUR L'ECHEZ**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **VENTE DE LA PARCELLE N° 1 A LA SCI MAPENZLO SUR LE PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **ADHESION A L'ASSOCIATION CRESCEDO**

---

**M. BOUBEE** : Pour éclairer tout le monde et qu'il n'y ait pas le moindre doute, j'ai demandé au Président qui, spontanément, avait proposé ma candidature, que je ne le souhaitais pas y donner suite parce que vous savez que je suis chargé d'affaires dans une banque de la place et que j'ai eu l'association Crescendo dans mon portefeuille. En termes de déontologie, notre

banque est très vigilante à ce type de situation qui peut générer des conflits d'intérêt, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas souhaité être administrateur suppléant.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS DU GRAND TARBES**

---

**M. TREMEGE** : Nous disions même que certaines communes qui n'ont pas de nomenclature peuvent utiliser celle-là. Si certaines désirent mettre en place une nomenclature et souhaitent un soutien technique pour le faire, nous sommes à leur disposition. Mme GARREAU pourra les assister ou assister les responsables des communes qui se verraient confier ces missions.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

**M. FROSSARD** : Quelle est la différence entre les emplois budgétaires et les emplois pourvus.

**Sabine REGIS** : Pour les emplois pourvus, il s'agit des emplois effectivement pourvus aujourd'hui et occupés par les agents des services du Grand Tarbes. En matière d'effectifs budgétaires, ce sont des postes qui sont votés par le conseil communautaire et qui sont vacants, d'où la différence entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus puisque lorsque les agents avancent de grade, ce qui est le cas aujourd'hui puisque, suite à la C.A.P. certains agents ont bénéficié d'un avancement de grade, ils vont donc être nommés et leur grade antérieur reste budgété mais vacant.

**M. TREMEGE** : Si nous prenons l'exemple des professeurs d'enseignement d'art de classe normale ou les assistants, on voit que les postes budgétaires sont très importants par rapport aux postes pourvus, est-ce que cela veut dire que nous n'en avons pas besoin ?

**Sabine REGIS** : Il y a des besoins, simplement les effectifs budgétaires concernent des emplois qui ont été créés, la différence entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus, ce sont des agents qui sont contractuels en attente de nomination après avoir réussi leur concours.

**M. TREMEGE** : Donc ils sont là mais contractuels. C'est pour cela qu'on a une différence importante en matière d'enseignement parce que là, comme dans les écoles de musique ou au conservatoire Henri Duparc, il y a beaucoup de contractuels. C'est important de le préciser.

**M. DUFAURE** : L'effectif classique que l'on retrouve notamment dans les éléments budgétaires chaque année. J'aimerais savoir si on peut avoir la liste des agents sur contrats qu'on a au Grand Tarbes puisque vous nous parlez des agents sur contrat qui pourraient occuper des postes de titulaires.

**M. TREMEGE** : Déjà on peut dire, on vient d'évoquer le sujet, que sur l'école de musique, il y en a près d'une quarantaine. On pourra vous donner la liste.

**Sabine REGIS** : Je voudrais ajouter une précision : vous avez dans le tableau des effectifs, une partie avec les agents titulaires et derrière un autre tableau des effectifs avec des agents non titulaires qui stipule un poste de collaborateur de cabinet, 6 professeurs de musique, des assistants spécialisés.

**M. TREMEGE** : On en a déjà 33 là.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DU GRAND TARBES POUR LE SYMAT**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS PLUS SITUES CITE PANORAMA A TARBES AU PROFIT DE PROMOLOGIS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **GARANTIE D'EMPRUNT POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS PLUS SITUES RUE FOULON A TARBES AU PROFIT DE PROMOLOGIS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **GARANTIE D'EMPRUNT POUR 2 PRETS PLAI DESTINES A FINANCER LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON SITUÉE RUE JEAN-LOUIS MESSONIER A TARBES AU PROFIT DE PROMOLOGIS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **GARANTIE D'EMPRUNT POUR 2 PRETS PLAI DESTINES A FINANCER LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON SITUÉE 2 RUE DES MIMOSAS A TARBES AU PROFIT DE PROMOLOGIS**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **RENEGOCIATION DE LA DETTE**

---

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

#### **PARTICIPATION AU PROJET PRIMES : POLE DE RECHERCHE POUR L'INTEGRATION DE PUISSANCE, LE MANAGEMENT DE L'ENERGIE ET SES COMPOSANTS DE STOCKAGE**

---

**M. TREMEGE** : Ce projet a été revu à plusieurs reprises puisque le projet initial était de plus de 13 millions d'euros, que nous sommes maintenant à un projet partie immobilière et équipement qui est estimé à 8 372 332 € qui sont financés de la façon suivante, je crois qu'il est important que tout le monde en soit informé :

- l'Europe : 3 422 000 € soit 40,88 %
- l'Etat : 1 650 000 € soit 19,71 %
- le Conseil Régional : 1 650 000 € soit 19,71 %
- le Conseil Général des Hautes Pyrénées  
et Communauté d'Agglomération du  
Grand Tarbes : 1 650 000 € soit 19,71 %

Voilà le dossier tel qu'il est monté aujourd'hui sachant quand même que ce dossier a été revu à la baisse parce que les engagements sollicités étaient très élevés, si ma mémoire est bonne c'était 3 millions qu'on nous demandait sur le projet initial, qu'il y a des points sur lesquels nous avons posé des questions et pour lesquels nous n'avons toujours pas de réponse. Exemple : bien qu'on ait été suivi sur les demandes de reformulation du projet à la baisse et je le dis de façon un peu plus abordable, il y a notamment le fait que dans ce projet, il y en aurait pour 2 546 000 € pour l'immobilier et 5 826 000 € pour l'équipement, donc 270 000 € qui seraient payés à l'ENI pour la gestion du programme. Je trouve que ce n'est pas donné, j'avoue que j'aurais bien aimé qu'on puisse gérer ce programme pour ce prix là, je suis sûr que Patrick LACOSTE aurait été d'accord.

Nous sommes convenus, avec la Présidente du Conseil Général, de voir les modalités de notre engagement respectif, je rappelle 1 650 000 € et notre engagement se déclinerait de la façon suivante :

- 600 000 € Conseil Général payables sur 4 ans
- 600 000 € Le Grand Tarbes payables sur 4 ans
- 450 000 € seraient sollicités auprès du Bureau de Développement Economique Adour (B.D.E.) payables sur 3 ou 4 ans puisque ce n'est pas encore décidé.

Voilà le montage tel qu'il a été présenté récemment.

C'est un projet qui traîne depuis plusieurs mois, sinon années, au moins 2 ans, ce n'est pas un projet simple d'autant plus qu'on n'obtient pas toutes les réponses que la Présidente du Conseil Général et moi-même demandons. On demande par exemple quels ont été les impacts en matière industrielle et en matière d'emploi, de PEARL 1 et de PEARL 2. La moindre des choses, c'est que quand les financeurs demandent quels sont les impacts des engagements qui ont été les leurs, c'est qu'on le leur donne et on peut comprendre que dans ces conditions, il y ait beaucoup de gens qui aient un peu traîné les pieds, qui aient demandé à ce qu'on revoie les ambitions de ces projets sur lesquels on a peu de visibilité, d'autant plus que les brevets qui ont été déposés jusqu'à présent l'ont été au nom de l'entreprise Alstom et il n'est pas choquant que nous demandions quels sont les engagements des entreprises à cet égard. Vous venez de voir, dans le montage financier que je viens de vous donner, que les engagements des entreprises, sur les 8 372 000 € sont des engagements qui sont, je ne veux pas dire inexistantes mais en tout cas inapparents.

Je tenais à vous donner l'information complète avec les interrogations sous-jacentes qu'impliquent ce projet et les questions toujours demeurées sans réponse.

**M. DUFAURE** : Pour confirmer que des collectivités, y compris le Conseil Général, ont beaucoup traîné les pieds sur ce dossier puisque, comme vous l'avez dit, cela fait plus de deux ans qu'il traîne, on a même été appelé, à un moment donné, à intervenir sur le fonctionnement de PRIMES et on avait refusé. Je ne sais pas où on en est de cette affaire de fonctionnement, on ne l'a pas évoquée au Conseil Général et je crois que cela a été abandonné.

**M. TREMEGE** : Le fonctionnement est pris en charge par les entreprises membres. On a demandé que les entreprises s'engagent, elles ne l'ont pas fait sur l'investissement, elles se sont engagées sur le fonctionnement. Le fonctionnement, de mémoire, c'est autour de 800 000 € moins d'un million.

**M. TREMEGE** : Je crois que nous devons nous engager, comme l'a fait le Conseil Général, je vous demande donc d'approuver cet engagement sur 4 ans, les 600 000 € de la part de la Communauté d'Agglomération.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**M. TREMEGE** : J'ai demandé à Ernest FOURCADE de nous faire le point sur un dossier récurrent qui nous préoccupe tous, il s'agit de la problématique des gens du voyage. On pourra même évoquer l'aire de grand passage.

**M. FOURCADE** : Je me permets de vous donner quelques informations sur les gens du voyage puisque trois évènements récents se sont produits depuis quelques semaines, notamment depuis les problèmes survenus à Saint-Aignan.

Le premier évènement, c'est un pavé lancé par un énergumène sur la vitre Sécurité du local, provoquant le changement de cette vitre, coût de l'opération : 1 500 € à peu près.

Le deuxième évènement, c'est une altercation physique avec le régisseur qui a entraîné une plainte.

Le troisième évènement, c'est une agression verbale vis-à-vis d'un agent, agression verbale très violente, là aussi avec dépôt de plainte par le Grand Tarbes.

Pour ce qui concerne le premier et le deuxième évènements, les personnes en question ont été exclues des aires d'accueil. Pour le troisième, une réunion a eu lieu avec la police et nous allons le recevoir la semaine prochaine pour lui signifier que nous ne voulons plus le voir sur une aire d'accueil de Tarbes. Cette personne venait d'être expulsée de Bayonne quand elle est arrivée sur Tarbes.

Nous avons eu une réunion avec la police pour essayer de voir les sanctions qu'on pouvait envisager vis-à-vis de ces gens là puisque, à priori, les agents techniques qui travaillent sur les aires d'accueil commencent à avoir des craintes pour leur personne proprement dit.

D'ores et déjà, le règlement a été modifié, dorénavant la régie ne sera ouverte que le matin uniquement.

Voilà pour ce qui concerne les aires d'accueil de Tarbes.

En ce qui concerne l'aire d'accueil de grand passage, M. le Préfet a été informé de notre problématique.

**M. TREMEGE** : Je vais demander à Michel CAILLAUD d'ajouter quelque chose, tout le monde a compris que cela devient extrêmement difficile pour nos collaborateurs de gérer ces aires d'accueil, il semble qu'ils prennent de plus en plus de risques et donc, cela nous a amenés à revoir l'organisation du travail pour que nous n'ayons plus de collaborateurs qui s'aventurent seuls face à ces clients récalcitrants.

**M. CAILLAUD** : Pour votre information également, nous avons reçu, à leur demande, l'ensemble des agents des services gens du voyage lundi dernier, avec le Président Ernest FOURCADE, Patrick LACOSTE, ses services et moi-même de façon à les écouter, à entendre leurs vraies craintes, c'est un travail très difficile et c'est au cours de cette réunion qu'il a été acté le premier point qu'a évoqué le Président FOURCADE à savoir la fermeture de la régie avec une augmentation de la plage horaire le matin, de façon à éviter la période où l'alcool et les produits dérivés ont fait leur dégât.

La deuxième et on avait déjà pallié une première fois, en renforçant un peu les équipes, en interdisant aux équipes d'y aller seules, maintenant, on va même plus loin, les équipes c'est une seule équipe, c'est cinq personnes. Il est vrai que le contexte national n'a rien arrangé mais on sentait depuis déjà un certain temps de grosses tensions.

**M. TREMEGE** : Le problème vient aussi du fait que ces aires d'accueil ont été détournées de leur objet, qu'il y a des gens qui s'installent là à demeure et qui considèrent qu'ils sont chez eux et ainsi, comme ils sont chez eux, ils ont tous les droits. L'objectif d'accueillir des gens qui séjournent quelques mois puis qui s'en vont est totalement dépassé, dévoyé, à tel point que nous avons demandé à M. le Préfet pour l'aire d'accueil de Séméac, que nous puissions obtenir l'autorisation, non plus de réaliser une aire d'accueil mais que nous puissions nous engager dans le cadre d'une politique de sédentarisation, ce qui a été accepté.

Je crois qu'en la matière, il faut rendre hommage à ce qui a été fait par nos prédécesseurs et mon prédécesseur, la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes est irréprochable dans le domaine de ce qui a été fait pour accueillir les gens du voyage. Il y a beaucoup de villes ou de communautés d'agglomérations ou de communautés de villes qui ont la responsabilité « gens du voyage » et qui n'ont toujours pas satisfait à leurs obligations. J'estime que nous sommes irréprochables, que nous méritons un peu plus de respect et que nos collaborateurs méritent également le respect qui est dû à l'engagement qui est le nôtre.

Nous ne nous laisserons pas faire et si réellement on doit aller jusqu'au bout, les personnes qui se comporteront de cette façon seront évincées, expulsées s'il le faut par utilisation de la force publique. Je ne tolérerai pas que nos collaborateurs soient en danger parce qu'il y a quelques individus qui, sous l'emprise de l'alcool ou d'autre chose, ont de tels agissements.

**M. FOURCADE** : En ce qui concerne la problématique du grand passage, le Préfet a de nouveau été sollicité dans cette affaire puisqu'on a connu cet été plusieurs problèmes survenus notamment à Bazet, à Tarbes, etc... Le Directeur de Cabinet du Préfet s'est déplacé à Bazet et à la suite de cela, le Préfet serait en train de proposer que chaque commune de l'agglomération soit sollicitée pour prendre en charge chaque année une aire de grand passage.

On en a parlé avec les maires des communes des alentours, je pense que c'est un problème qui n'est pas encore résolu en ce sens que si une commune acceptait de prendre une année une aire de grand passage, je pense que les années suivantes, l'aire de grand passages serait réglée pour la suite des années suivantes.

Je voudrais dire que dans la mesure où on n'a pas d'aire de grand passage, on a des gens qui se promènent, notamment sur la zone Bastillac et qu'il faut réalimenter cette zone. Coût de l'opération : 40 000 € de dégâts puisqu'ils ont pris le câble.

**M. FROSSARD** : Il y en avait déjà eu pour 55 000 € précédemment, ils avaient tout enlevé. On a attendu que les entreprises s'installent pour remettre les installations.

**M. TREMEGE** : Vous comprenez que quand je dis qu'il y a des endroits où il faut des caméras de protection des biens publics, de tels exemples le justifient.

Ce que je voudrais souligner, c'est, pour l'instant, l'attitude volontariste de M. le Préfet. Il va réunir tous les maires et au-delà de la communauté d'agglomération du Grand Tarbes, parce que cela ne concerne pas que nous, cela concerne aussi des autres communautés autour de l'agglomération. Il y a une volonté de faire avancer les choses de la part de M. le Préfet, je le souligne et j'en prends acte. Quant à la solution préconisée, je suis un peu septique.

**M. DUFAURE** : Alors que les communes de l'agglomération ont été exemplaires, toutes les agglomérations ne sont pas dans ce cas là, alors que nous avons fait des efforts considérables, que le Préfet propose que l'aire de grand passage se fasse à tour de rôle dans les communes, c'est presque de la provocation, alors qu'il y a 400 et quelques communes dans ce département.

**M. TREMEGE** : Non mais il n'a pas dit que ce serait des communes de la communauté d'agglomération du Grand Tarbes, il a dit qu'il fallait que ce soit tournant avec l'accueil, chaque année, sur des communes différentes, il n'a pas dit les nôtres, je crois que nous on a beaucoup donné déjà.

**M. DUFAURE** : Je crois que nous avons fait largement notre devoir, nous avons déjà utilisé plusieurs Préfets sur ce sujet, ils passent mais rien ne se fait et on aimerait bien que sur l'axe Tarbes-Lourdes, on trouve des solutions qui soient un peu plus réelles que celles qu'on entend jusqu'à présent.

**M. TREMEGE** : Je trouve que M. le Préfet a la volonté de faire avancer les choses et nous irons à cette réunion avec la volonté de l'accompagner dans cette détermination.

**M. PAUL** : Avec tout le respect que je dois à M. le Préfet et aux services de l'Etat, nous considérons qu'avec Ibos, on est déjà à l'aire de grand passage et c'est la plus grande au vu des envahissements dont nous sommes les victimes. Nous on n'est pas d'accord mais pourquoi ne pas prendre le taureau par les cornes et instaurer une véritable aire de grand passage à un endroit bien précis et on n'en parle plus.

**M. TREMEGE** : Je suis d'accord, mais où ?

**M. PAUL** : Cela fait deux ans, depuis qu'il est question du nouvel hôpital, je dis que celui qui prend le nouvel hôpital, il prend aussi l'aire de grand passage, comme cela, les soins seront à portée.

**M. FORGET** : Qu'en est-il de ces zones qu'on avait proposées il y a quelques années à l'entrée ou à la sortie de l'autoroute Ouest ?

**M. TREMEGE** : C'est une zone qui appartient à A.S.F. qui la prête de mauvais gré. Je me permets de vous rappeler que l'année dernière, A.S.F. nous a prêté la zone et que nous avons du payer 14 000 € de dégâts à A.S.F.

**M.FOURCADE** : Le problème, c'est qu'ils ne veulent pas aller sur cette zone A.S.F. parce qu'il n'y a que du béton et ils veulent de l'herbe.

**M. TREMEGE** : Voilà l'information que nous tenions à vous donner. Nous serons conviés prochainement à une réunion à la Préfecture sur ce sujet qui est extrêmement préoccupant parce que nous nous en avons assez, les uns et les autres, de voir nos espaces publics et souvent sportifs violés par des incursions de force et quand on va discuter avec eux pour leur demander d'aller ailleurs, on se fait virer et nous sommes dans l'incapacité d'agir et la police également.

La séance est levée à 18 h.